

SÉANCE DU 03 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juin, les conseillers municipaux de la Commune de Neuville-sur-Brenne, se sont réunis au lieu habituel des séances du conseil municipal, salle du conseil municipal, en session ordinaire, ils ont été convoqués le vingt-deux mai deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Gino GOMMÉ, Maire.

Etaient présents : Madame MOREL Christine, Messieurs DUBREUIL Matthieu, BUISSON Philippe (pouvoir de Mme BAUX), adjoints, Madame VERDELLO Mireille, Monsieur FARCY Bernard, GUILLOTIN Julien (pouvoir de M. GUILLOTIN R.), REZÉ Damien, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame BAUX Thérèse-Françoise (pouvoir à M. BUISSON). Monsieur GUILLOTIN Rachel (pouvoir à M. GUILLOTIN J.) LEMÂTRE Éric (pouvoir à M. GOMMÉ), conseillers municipaux.

Absent : FORGET Kévin, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Monsieur DUBREUIL Matthieu.

Le conseil débute à 18 h 34 après que le quorum soit atteint.

Délibération n°33/2025

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 avril 2025.

Après vote à bulletin secret, à l'unanimité des présents et des votants, le compte-rendu de la séance du 29 avril 2025 est adopté.

I – DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS N°1/2025 SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Délibération n°34/2025

Monsieur le Maire indique que pour pouvoir régler la redevance de modernisation des réseaux à l'Agence de l'eau, et vu du manque de crédits au compte 706129, il est nécessaire de prendre une décision modificative de crédits. Elle s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement

C/6378	Redevances diverses	- 1.713,00 €
C/706129	Redevance Agence de l'Eau	+1.713,00 €

Après délibération à bulletin secret, à l'unanimité des présents et des votants, la décision modificative de crédits portant le n°1 est adoptée, et Monsieur le Maire est en charge de son exécution.

II – EXTENSION DU CIMETIÈRE

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le plan d'extension du cimetière. Côté Rue Isambert, la clôture ne serait pas changée dans l'immédiat, de l'autre côté, ce sera une nouvelle clôture en grillage rigide avec un portail pour accès les entreprises funéraires.

Il est également envisagé l'achat d'un colombarium, des devis seront demandés aux entreprises locales et autres. Restera à définir la forme, le nombre de cases et la couleur.

Un fonds de concours sera également demandé à la Communauté de Communes du Castelrenaudais.

Affaire à suivre.

Délibération n°35/2025

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, le plan de l'extension du cimetière réalisé par les adjoints et la secrétaire. Il sera constitué d'un colombarium, de caves-urnes et de pierres tombales classiques. Il est dans la continuité du cimetière actuel. Des devis vont être demandés pour :

- Un colombarium, dont la forme et la couleur sera décidée en conseil municipal,
- Les clôtures et un portail,
- Les allées.

Il sera également sollicité une demande de fonds de concours à la Communauté de Communes du Castelrenaudais (10.000 €).

Après délibération à bulletin secret, les élus, à l'unanimité des présents et des votants adopte le plan de l'extension du cimetière et la demande de fonds de concours à la Communauté de Communes du Castelrenaudais et charge Monsieur le Maire du montage du dossier.

III – SITE INTERNET ET BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail de M. HÉNIN, responsable des publications sur le site internet et également de sa mise à jour ainsi que de la mise en forme du bulletin municipal qui indique qu'à compter du 20 juillet prochain, il ne souhaite plus accomplir ces tâches.

Les élus en prennent note et vont réfléchir afin de trouver une solution pour que ces parutions continuent d'exister et le remercie pour son dévouement et son implication tout au long de ces années. Un courrier lui sera adressé en ce sens.

IV – QUESTIONS DIVERSES

1°) Conseil d'école :

Lors du dernier conseil d'école, il a été évoqué le fait de savoir si l'an prochain, l'initiation au permis vélo perdurera, en effet chaque année, des véhicules forcent les barrières et mettent en danger à la fois les enseignants et les enfants. La personne qui a forcé le passage cette année a eu la visite de Monsieur GOMMÉ pour un rappel à la sécurité.

Pour ne pas léser les enfants, l'an prochain, les élus décident de mettre le temps de la quinzaine d'apprentissage de plots en béton de manière à ce que les voitures ne puissent pas circuler sur cette voie et mais que les services techniques puissent accéder à leur local.

Pour ce qui concerne l'interdiction de fumée aux abords de l'école une loi a été votée à l'assemblée qui interdit de fumer aux alentours des écoles, des parcs, des jardins et des plages. La Commune veillera à ce que cette loi soit appliquée aux entrées et sorties de l'école.

2°) Intervention de M. REZÉ :

Il indique qu'il a pris contact avec l'entreprise COLAS mandatée pour faire les travaux d'enrobé dont le devis a été accepté lors d'une séance précédente. Ces travaux se feront à la rentrée de septembre 2025.

3°) Interventions de M. BUISSON :

Il informe l'assemblée que l'appel d'offres pour la restauration de l'église est en cours et que les plis devront être remis au plus tard le 13 juin à 13 h 30. Le chantier devrait débuter en septembre.

Il évoque aussi le problème que le Café Associatif rencontre pour avoir la fibre et utiliser un terminal bancaire. Il s'avère en effet qu'il n'y a pas de fourreau et que pour faire le raccordement il faut créer une tranchée technique d'environ 80 m qui partirait de l'atelier communal pour aller rue des écoles. Il est donc nécessaire de demander des devis pour la location d'une trancheuse, de la gaine et des chambres de tirage. Affaire à suivre.

Il est décidé que le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 07 juillet 2025 à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de question en suspens, la séance est levée à 20 heures 02 minutes.

- délibération n°33/2025 : Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 avril 2025,
- délibération n°34/2025 : Décision modificative de crédits n°1/2025 sur le budget de l'assainissement,
- délibération n°35/2025 : Plan extension du cimetière,

M. GOMMÉ	M. DUBREUIL	M. BUISSON	Mme MOREL
Mme BAUX (Absente excusée pouvoir à M. BUISSON)	Mme VERDELLO	M. FARCY	M. FORGET (Absent)

M. GUILLOTIN J.	M. GUILLOTIN R. (Absent excusé pouvoir à M. GUILLOTIN Julien)	M. LEMÂTRE	M. REZÉ
------------------------	---	-------------------	----------------